



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 mai 2021  
Français  
Original : anglais

## Situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2524 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les quatre-vingt-dix jours sur l'exécution du mandat confié à la MINUATS. Il traite des nouveaux faits survenus au Soudan entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mai 2021 sur les plans politique, humanitaire et socioéconomique et dans les domaines de la sécurité, de la protection des civils, des droits humains et de l'état de droit, ainsi que pour ce qui est de la sécurité climatique et de la coopération pour le développement. Il fait le point sur la mise en place de la Mission et présente les critères et les indicateurs correspondants destinés à mesurer les progrès accomplis par rapport aux neuf objectifs stratégiques associés aux quatre piliers du mandat de la MINUATS, conformément à la demande formulée dans la résolution [2524 \(2020\)](#).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. En dépit de difficultés persistantes, le Gouvernement de transition du Soudan (« le Gouvernement de transition ») a continué de progresser sur la voie de l'élargissement de la gouvernance démocratique et de renforcer les efforts de rétablissement de la paix. Toutefois, au cours de la période considérée, des progrès limités ont été faits concernant les éléments clés de la transition politique, la mise en place du Conseil législatif de transition étant toujours en suspens. Le Premier Ministre avait annoncé que les gouverneurs des États (walis) seraient nommés avant le 15 février et que le Conseil serait constitué au plus tard le 25 février, mais ces nominations n'ont pas eu lieu aux dates envisagées. Seule exception, Minni Minawi, chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, a été nommé Gouverneur de la région du Darfour par un décret du 29 avril. Cette nomination est conforme aux dispositions de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, en vertu duquel les groupes armés du Darfour qui ont participé au processus de paix ont reçu



la compétence pour effectuer cette nomination, tandis que l'adjoint sera nommé par le Gouvernement de transition.

3. Le 28 février, le Gouvernement de transition élargi (appelé « Gouvernement de paix »), qui comprend désormais des représentants des groupes armés signataires de l'Accord de Djouba, a annoncé son programme de travail, qui constitue la base de sa vision stratégique, et dans lequel sont notamment définis les cinq domaines prioritaires suivants :

a) les questions socioéconomiques, notamment l'avancement des femmes et l'amélioration de la prestation des services de base ;

b) la paix, ce qui inclut de mettre en œuvre l'Accord de Djouba et de mener à bien le processus de paix ;

c) la sécurité, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité, la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme des organismes de sécurité ;

d) les relations internationales, y compris l'amélioration des relations régionales et internationales ;

e) la transition démocratique, notamment la mise en place d'organes et de commissions de transition, la justice de transition, la lutte contre la corruption, la préparation des élections, le recensement national et la rédaction d'une constitution.

4. Le 4 mars, le général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan, Président du Conseil souverain, a publié un décret constitutionnel définissant les grandes lignes d'un système de gouvernement fédéral au Soudan. Cette décision reste conforme au document constitutionnel qui demande la mise en place d'un gouvernement fédéral au Soudan, et aux dispositions de l'Accord de Djouba. Toutefois, le décret a reporté la mise en œuvre concrète du système fédéral jusqu'à la tenue de la conférence sur le système de gouvernance. Le Ministère de la gouvernance fédérale a commencé les préparatifs techniques pour la conférence, qui comprennent trois étapes : un atelier technique, suivi de consultations, puis l'organisation de la conférence sur la gouvernance elle-même au niveau national. L'atelier technique a eu lieu du 27 au 29 avril. La conférence sur la gouvernance devrait aborder un certain nombre de questions clés, notamment la délimitation des frontières et les divisions administratives des différentes régions, ainsi que les aspects liés à la gouvernance, tels que les structures associées, les pouvoirs et les compétences des régions. Pour accroître l'inclusion et renforcer la légitimité, une place importante devrait être faite à la participation citoyenne, notamment par la création d'une commission constitutionnelle, dotée de chapitres régionaux.

5. Les efforts de dialogue avec les non-signataires de l'Accord de Djouba se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 28 mars, le général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan et le commandant du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou (MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou) ont signé une déclaration de principes dans laquelle les parties se sont engagées à entamer des négociations à Djouba. Les négociations devraient commencer vers la fin du mois de mai sous les auspices du Gouvernement du Soudan du Sud. Entre autres choses, le texte de la déclaration affirme la reconnaissance de la diversité du Soudan, le droit à un système de gouvernance fédéral ou décentralisé, la création d'un État civil, démocratique et fédéral qui garantit la liberté de religion et de croyance et la garantie que les lois relatives au statut personnel n'entrent pas en contradiction avec les droits fondamentaux. La déclaration comporte également un appel à une répartition équitable des ressources et des richesses, à la ratification d'instruments régionaux relatifs aux droits humains et à l'intégration et l'unification des forces armées.

Toutefois, il est précisé dans le texte qu'un cessez-le-feu permanent ne viendra qu'après l'adoption d'accords de sécurité plus larges dans le cadre d'un règlement global.

6. Le Premier Ministre Abdalla Hamdok, le Parti de l'Oumma, le Parti du Congrès soudanais et les groupes armés signataires de l'Accord de Djouba, à savoir le Mouvement de libération du Soudan-faction Minni Minawi (MLS-MM), le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar (MPLS-N-faction Malek Agar) ont salué la signature de cette déclaration de principes. Cependant, le Mouvement Ansar, mouvement religieux étroitement affilié au Parti de l'Oumma, a critiqué l'engagement des parties en faveur de la séparation de la religion et de l'État et souligné que ce concept ne pouvait être imposé par un seul parti et devait être déterminé lors de la Conférence constitutionnelle.

7. Le 18 mars, Abdul Wahid Al-Nur, chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid Al-Nur, a rencontré le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, à Djouba pour échanger sur leurs visions respectives de la réalisation d'une paix globale au Soudan. Abdul Wahid Al-Nur a proposé un plan d'action pour un dialogue soudano-soudanais indépendant de l'Accord de Djouba.

8. Pendant ce temps, peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre de l'Accord de Djouba. Le 11 mars, le Conseil souverain a créé le Haut Comité national chargé du mécanisme de mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, dirigé par le Vice-Président du Conseil souverain, le général Mohamed Hamdan Dagalo, également connu sous le nom de Hemedti, ainsi que quatre des cinq sous-comités correspondant aux cinq volets de l'Accord de paix. Le comité restant (chargé du volet concernant le Soudan oriental) sera créé après le règlement des questions politiques en suspens, notamment les questions liées à la représentation et à la réconciliation. À cet égard, les consultations entre les autorités de transition et les parties prenantes orientales concernées se sont poursuivies.

9. Le 25 mars, le Mouvement de libération du Soudan-faction Mostafa Tambour est devenu le dernier signataire de l'Accord. Tambour a signé l'Accord de paix à Djouba en présence du général Mohamed Hamdan Dagalo, du membre du Conseil souverain El Hadi Idris, du Ministre soudanais de la jeunesse et des sports et de l'équipe de médiation pour le Soudan du Sud.

10. Le Gouvernement de transition a commencé à chercher des zones de regroupement pour les groupes armés, bien que les mécanismes de surveillance du cessez-le-feu au Darfour, tels que prévus par l'Accord de Djouba, n'aient pas encore été mis en place. À la suite de l'escalade de la violence intercommunautaire à Geneina (Darfour occidental) au début du mois d'avril, le Conseil de sécurité et de défense a annoncé qu'il allait accélérer les projets visant à créer une force mixte de protection pour le Darfour. L'effectif de cette force, qui comportera une importante composante policière, devrait passer de 12 000 à 20 000 personnes.

11. Au cours de la période considérée, l'équipe de médiation pour le Soudan du Sud s'est rendue à Khartoum pour examiner les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Djouba avec les parties soudanaises à l'Accord et l'ONU. Les débats ont porté sur les mesures visant à établir le Conseil législatif de transition, les institutions gouvernementales, les nominations de walis, la situation au Soudan oriental et la coopération avec les non-signataires. La MINUATS s'est déclarée prête à offrir ses bons offices, une assistance technique et un soutien logistique à l'appui des prochains cycles de négociations. Étant l'un des garants de l'Accord de Djouba, le Soudan du Sud a publié le 13 avril une lettre dans laquelle il a demandé à la MINUATS, aux États Membres participants et aux organisations internationales de

désigner leur représentant pour siéger au mécanisme de suivi et d'évaluation de l'Accord, qui tiendra sa première réunion après le ramadan.

12. Le 30 mars, le Comité technique du Conseil de sécurité et de défense du Soudan a appelé à la mise en œuvre rapide des dispositions de sécurité prévues par l'Accord de paix et au retrait des éléments armés de la capitale et des principales villes afin de réduire le risque de conflit armé. Cet appel a été lancé en réponse aux préoccupations croissantes concernant la présence dans la capitale de multiples groupes armés, pourtant signataires de l'Accord de Djouba. On craignait à juste titre que, si rien n'était fait, la proximité des troupes et les tensions sous-jacentes ne conduisent à des affrontements inutiles et à une militarisation accrue du centre urbain. En outre, la présence continue de ces groupes serait contraire aux objectifs déclarés de la révolution, dans lesquels l'accent était mis sur la nécessité de renforcer le pouvoir civil. Cette annonce faisait suite à une déclaration du général de corps d'armée Al-Burhan, le 15 mars, dans laquelle il demandait aux forces du MLS-MM de quitter les locaux du Comité olympique soudanais, dans lesquels elles auraient pénétré le 8 mars.

13. Le 4 avril, le MLS-MM a publié une déclaration critiquant l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Djouba six mois après sa signature, notant des retards dans la mise en place des structures de gouvernance transitoires et la nomination des walis, ainsi que la « stagnation » dans la mise en œuvre des dispositions de sécurité. On lit aussi dans ce texte que la révolution de décembre est « à la croisée des chemins ».

14. Les femmes ont continué de défendre leurs droits. Le 8 avril, des manifestantes ont défilé devant les Ministères de la justice et de l'intérieur et devant le bureau du Procureur général pour présenter une pétition demandant que les droits des femmes soient garantis à tous les niveaux de gouvernance et dans la législation. Elles ont réclamé l'adoption de conventions et de traités internationaux (notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole de Maputo) visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et revendiqué des droits politiques, notamment la suppression des obstacles à la participation politique des femmes, notamment au processus de paix, et la modification de la loi électorale de manière à faciliter la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates. Elles ont également demandé qu'il soit mis fin à la discrimination fondée sur le genre sur le lieu de travail et appelé à la réforme de la justice pénale, en soulignant qu'il fallait à tout prix abroger les lois qui restreignent les droits et libertés des femmes, notamment la liberté de circulation, le droit d'adopter, l'égalité des droits de succession, et la pratique des mariages forcés ou précoces. Les manifestantes ont également demandé la criminalisation de la violence domestique, des mesures favorisant la protection et la sécurité des femmes et des filles dans les sphères publique et privée, ainsi que la réforme des organes chargés de faire respecter la loi et du système judiciaire, notamment avec la création de parquets et de tribunaux spécialisés dans la violence fondée sur le genre. Certaines manifestantes ont porté plainte après qu'elles auraient été agressées lors de la manifestation. Il convient de noter que le 27 avril, le Conseil des ministres a approuvé le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (dit « Protocole de Maputo »), et approuvé la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avec des réserves aux articles 2 et 16 et au paragraphe 1 de l'article 29. Les groupes de femmes ont ouvertement critiqué ces réserves, du fait qu'elles se rapportent à des dispositions clefs de la Convention, notamment celles visant à éliminer la discrimination et à donner aux femmes accès à la justice.

*Relations internationales*

15. Tout au long de la période considérée, les tensions se sont intensifiées à la frontière orientale, dans la région de Fachqa, entre le Soudan et l'Éthiopie, et ont donné lieu à des affrontements sporadiques. Le 28 février, les Forces armées soudanaises ont affronté des groupes armés éthiopiens dans les régions d'Ibra et de Taldi à Fachqa, dans l'État de Gedaref. Des affrontements similaires ont eu lieu les 3 et 7 mars aux alentours de Barakat, dans la région de Fachqa, puis le 29 mars près de la frontière entre les États de Gedaref et Sennar.

16. Le 18 février, l'Éthiopie a publié une déclaration condamnant ce qu'elle dit être une escalade de la violence et une provocation de la part du Soudan, et déplorant sa « campagne de désinformation ». Deux jours plus tard, le Soudan a répondu en condamnant la déclaration éthiopienne et en réitérant sa position selon laquelle la frontière est délimitée et internationalement reconnue et il exerçait sa souveraineté sur son territoire conformément aux normes internationales. Le Soudan a également constaté un manque de confiance envers l'Éthiopie et les soldats de la paix éthiopiens déployés dans le pays. L'Éthiopie a réaffirmé qu'elle était prête à résoudre le différend frontalier en recourant aux mécanismes de résolution des conflits existants, dès lors que le statu quo était maintenu conformément à l'échange de notes de 1972 entre les deux pays. Entre-temps, le Soudan a continué d'insister sur le fait que l'Éthiopie devait reconnaître la frontière délimitée et la souveraineté du Soudan sur cette zone pour que les débats puissent se poursuivre.

17. Des tensions ont également persisté au sujet du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Le 24 février, le Ministre soudanais de l'irrigation et des ressources en eau aurait appelé à « l'internationalisation » des négociations trilatérales relatives au barrage entre le Soudan, l'Éthiopie et l'Égypte, notamment en faisant appel à des médiateurs de l'ONU, des États-Unis et de l'Union européenne, en plus de l'Union africaine. Des négociations trilatérales ont eu lieu du 4 au 6 avril à Kinshasa, mais aucun accord n'a été conclu. Le 13 avril, le Premier Ministre Hamdok a proposé l'activation d'un mécanisme de règlement des différends prévu par la Déclaration de principes de 2015 sur le Grand barrage, qui se tiendrait au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Le 21 avril, le Premier Ministre Abiy a répondu en proposant que les négociations se poursuivent sous les auspices de l'Union africaine et en demandant la tenue d'une réunion du Bureau de la Conférence de l'Union africaine.

18. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a effectué une mission de trois jours au Soudan, du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril, afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la transition politique. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de mon Représentant spécial et examiné le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et la MINUATS.

**B. Conditions de sécurité**

19. Les affrontements intercommunautaires sont restés une source majeure d'insécurité au Soudan, notamment dans la région du Darfour, et la criminalité touche la population locale comme les acteurs humanitaires. Au cours de la période considérée, on n'a enregistré aucun cas d'affrontement armé entre l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW) et les forces de sécurité soudanaises dans la région du Darfour.

20. Des affrontements intercommunautaires ont eu lieu dans les États du Darfour occidental, du Darfour méridional et du Darfour septentrional, ainsi que du Kordofan méridional. Au Darfour, ces incidents ont fait 170 morts et plus de 230 blessés. Au Darfour méridional, des membres des tribus Fallata et Massalit se sont affrontés à

Dikka le 3 mars. Sept membres de la tribu Massalit ont été tués et 35 personnes des deux communautés ont été blessées. Un membre du personnel local d'une organisation non gouvernementale internationale a également été blessé. Le 3 mars, des affrontements entre des membres des tribus Tama et Four à Saraf Omra, dans le nord du Darfour, relatifs à des questions de propriété foncière, ont fait 10 morts et 15 blessés. Le 21 mars, de violents affrontements ont éclaté entre des Noubas et des membres de la tribu arabe des Baggara à Seraf Eldyi, dans le Kordofan méridional, après qu'un groupe de Baggara a pillé du bétail. Les membres de la tribu arabe sont revenues avec des renforts, ce qui a donné lieu à un échange de tirs nourris qui a fait plusieurs victimes.

21. Les affrontements intercommunautaires les plus importants ont commencé le 3 avril à Geneina (Darfour occidental), lorsque des inconnus ont tiré sur un groupe de Massalit, faisant deux morts et un blessé. À la suite de quoi les tribus arabes Massalit et Rizeigat ont mobilisé des combattants armés et, en quatre jours, la violence a atteint son paroxysme. Au total, 144 personnes ont été tuées et 232 blessées. Des armes lourdes auraient été utilisées. Des maisons, des propriétés privées et des infrastructures civiles ont été détruites ou endommagées lors des affrontements, notamment un hôpital et un complexe des Nations Unies, tous deux touchés par une roquette. Le camp de personnes déplacées Abou Zahr, situé dans le centre-ville de Geneina, a également été partiellement brûlé. Une centrale électrique – la seule source d'électricité à Geneina – a été endommagée, ce qui a gravement perturbé la plupart des moyens de communication de la ville, en plus de l'approvisionnement en électricité et en eau dans certaines zones.

22. Lors d'une conférence de presse tenue le 8 avril, le wali du Darfour occidental, Mohamed al Douma, a accusé des milices lourdement armées provenant de pays voisins, qui auraient des liens avec l'ancien régime, de s'intégrer aux milices locales et d'être à l'origine des combats visant à exacerber l'instabilité. Les tensions entre les communautés du Darfour occidental sont liées à la terre, aux ressources en eau, aux droits de pâturage et à des années de manipulation sectaire autour de l'appartenance tribale par l'ancien régime. Les Massalit et d'autres personnes déplacées soulignent que l'absence de conséquences et l'impunité profondément enracinée sont les principaux facteurs qui contribuent aux cycles de violence au Darfour. Il s'agit du deuxième affrontement violent de ce type à Geneina cette année entre ces groupes, et du troisième depuis janvier 2020.

23. Les affrontements ont eu des répercussions importantes pour l'ONU et l'ensemble de la communauté humanitaire. En raison des violences, 55 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, ainsi que 24 membres du personnel international et national de six organisations non gouvernementales internationales, et 13 personnes à charge de fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan national ont été transférés de Geneina à Zalingei, au Darfour central. Les opérations humanitaires ont été suspendues jusqu'au 15 avril et les vols humanitaires ont repris le 21 avril. À la demande du Gouvernement de transition, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a évacué 93 personnes vers Khartoum pour qu'elles puissent recevoir des soins.

24. Au cours de la période considérée, plusieurs actes criminels ont visé les Nations Unies, notamment des vols qualifiés, des intrusions dans les locaux des Nations Unies, des jets de pierre, des pillages et des vols de matériel appartenant aux Nations Unies. Plusieurs anciennes bases d'opération de la MINUAD ont été pillées ou vandalisées.

## C. Situation socioéconomique

25. Malgré les difficultés économiques persistantes mentionnées dans les rapports précédents, le Gouvernement de transition a avancé dans la mise en œuvre de mesures de réforme économique ambitieuses. La communauté internationale a salué les engagements pris et les résultats obtenus par le Gouvernement. Cependant, les difficultés économiques restent palpables pour l'ensemble de la population, même si des mesures visant à atténuer les difficultés sociales sont progressivement mises en place.

26. Le 21 février, le Gouvernement de transition a unifié le taux de change, signalant ainsi son engagement ferme sur la voie de la réforme convenue dans le cadre du programme de référence du Fonds monétaire international (FMI). Depuis, la monnaie est restée largement stable et, à ce titre, a constitué une mesure de confiance à l'égard des investisseurs et des partenaires internationaux. Une autre étape importante est la révision de la loi sur la banque centrale par le Conseil d'administration de la Banque centrale du Soudan, dont le texte sera ensuite soumis au Ministère de la justice.

27. Le 26 mars, la Banque mondiale a annoncé que le Soudan s'était acquitté de 1,15 milliard de dollars d'arriérés dus à l'Association internationale de développement (IDA) grâce à un prêt-relais accordé par les États-Unis, que la Banque mondiale a remboursé intégralement le même jour. Ainsi, le Soudan a pu reprendre complètement ses activités avec le Groupe de la Banque mondiale et obtenir l'accès à 2 milliards de dollars de subventions de l'IDA au cours des deux prochaines années, dont 215 millions de dollars de soutien budgétaire immédiat, indispensable pour alléger la charge fiscale du pays. Le 23 avril, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement a approuvé une proposition visant à apurer 413 millions de dollars d'arriérés de prêts dus par le Soudan. Le Royaume-Uni a accepté d'accorder un prêt-relais à cette fin et la Suède a proposé une subvention de 4,2 millions de dollars pour couvrir la part à la charge du Soudan dans l'opération. Le Gouvernement de transition a également commencé à préparer la Conférence des investisseurs, qui se tiendra à Paris le 17 mai et sera accueillie par le Président de la France, Emmanuel Macron, notamment en menant des campagnes d'information à l'intention des entreprises, en définissant des projets clés dans les secteurs prioritaires et en se concertant avec le pays hôte.

28. Les 23 et 26 mars, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont examiné le document préliminaire dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ils ont salué l'engagement continu du Gouvernement de transition en faveur des réformes économiques et institutionnelles dans des circonstances difficiles. Ils ont également convenu que le Soudan pourrait être éligible à une aide dans le cadre de l'Initiative PPTE et bénéficier d'un allègement de la dette sous réserve de satisfaire aux exigences connexes. Le 17 février, le Soudan a relancé le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; le 17 mars, l'OMC s'est félicitée de cette mesure et a affirmé son soutien total au programme de réforme.

29. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont lancé plusieurs initiatives de développement. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a fourni du matériel informatique aux centres de formation professionnelle de l'État de Khartoum, avec le soutien de l'Union européenne ; le Programme alimentaire mondial a lancé un programme de repas scolaires qui doit contribuer à la stabilité de l'éducation dans l'ensemble du pays ; la Banque mondiale a approuvé un financement supplémentaire de 420 millions de dollars pour le Programme de soutien aux familles, qui vise à atténuer les effets sur le plan social des réformes économiques en cours (210 millions de dollars de subventions pour



l'apurement des arriérés et 210 millions de dollars provenant des donateurs), portant le financement total du programme à 820 millions de dollars. Les États-Unis ont offert 300 000 tonnes de blé jusqu'en 2021 pour faire face aux pénuries.

30. Les déclarations d'investissements au Soudan au cours de la période considérée comprenaient un investissement des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite dans des projets agricoles, d'un montant de 400 millions de dollars. Au cours de la période considérée, des débats sur la coopération en matière de commerce et d'investissement ont eu lieu avec le Soudan du Sud, l'Arabie saoudite, les États-Unis (notamment sur l'entrée de banques américaines au Soudan et la création d'une chambre de commerce américano-soudanaise), le Japon et l'Égypte.

31. Dans le même temps, les conditions financières et socioéconomiques ont continué de se dégrader. L'inflation est restée élevée, touchant de manière disproportionnée les plus pauvres : l'inflation annuelle est passée de 330,8 % en février à 341,8 % en mars. L'Association des médecins soudanais a signalé une hausse du prix des médicaments importés, se chiffrant entre 464 % et 691 %, ce qui a provoqué une pénurie de médicaments. Les conditions de vie sont restées difficiles, l'inflation continuant de s'accompagner de pénuries de carburant et de nourriture. Le 23 mars, le syndicat des boulangers de l'État de Khartoum a signalé que 40 % des boulangeries avaient fermé en raison du manque de farine subventionnée, malgré l'octroi de farine par les États-Unis. Le 2 avril, le Gouvernement de transition a augmenté le prix de l'essence, qui est passé de 122 à 150 livres soudanaises par litre, en raison de l'augmentation des prix internationaux et dans le but de réduire l'inflation. Face aux conditions socioéconomiques désastreuses, plusieurs grèves et manifestations ont eu lieu.

32. Le 17 mars, pour amorcer une réduction de l'intervention de l'armée dans l'économie, l'une des plus grandes entreprises militaires, Defense Industrial Systems, a accepté de transférer progressivement ses opérations civiles au Ministère des finances, dans le but de devenir à terme une entreprise publique.

#### **D. Protection des civils, droits humains et état de droit**

33. Au lendemain des affrontements qui ont éclaté entre les communautés arabes Massalit et Rizeigat à Geneina début avril, les dirigeants des mouvements armés du Darfour, les responsables locaux et les signataires de l'Accord de Djouba ont exprimé leur inquiétude face à l'inaction du Gouvernement de transition qui n'a pris aucune mesure pour rétablir l'ordre et déployer immédiatement des forces de protection au Darfour, comme le prévoit le Plan national de protection des civils. Au cours des deux premiers jours d'affrontements, il n'y a eu aucune intervention des forces gouvernementales, qui étaient pourtant présentes à Geneina.

34. Toutefois, cette dernière flambée de violence a conduit le Gouvernement de transition à prendre huit mesures essentielles de renforcement de la sécurité, dont certaines découlent de l'Accord de Djouba. Il s'agit notamment d'ordonner la création et le déploiement de forces mixtes de sécurité, d'appliquer les dispositions transitoires de sécurité et de rendre opérationnels les comités chargés du cessez-le-feu correspondants, de prévenir toutes les formes de présence armée dans les villes, notamment par la gestion des armes et des munitions, et de faire face à la situation humanitaire urgente au Darfour occidental. Le Gouvernement de transition et les mouvements armés signataires sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures.

35. Le Gouvernement de transition a continué d'agir pour faire avancer les réformes institutionnelles et juridiques, bien qu'à un rythme modéré. Le 17 mars, le Soudan est devenu le cinquantième pays à ratifier le Protocole à la Convention de 1930 sur le



travail forcé (n° 29) de l'Organisation internationale du Travail ainsi que la Convention de 1948 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87). Des lois constituant le fondement juridique de la Commission de justice transitionnelle, la Commission pour la paix et la Commission de lutte contre la corruption ont été adoptées le 24 avril, tandis que l'adoption de la loi sur la Commission des droits de l'homme reste en suspens. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé le Gouvernement de transition à organiser des consultations sur les projets de loi relatifs à la création de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de justice transitionnelle. Ces consultations revêtent une importance particulière, le Conseil législatif de transition n'étant pas encore formé. On a continué de réclamer que les responsables de crimes graves liés au conflit soient amenés à en répondre, et notamment que les membres de l'ancien régime, y compris l'ancien Président, soient transférés à la Cour pénale internationale pour les crimes commis au Darfour.

36. Le 28 mars, le Ministre de l'intérieur a remplacé le Directeur de la police de l'État de Khartoum, à la suite de critiques publiques concernant des propos dans lesquels il aurait demandé le rétablissement de la loi sur l'ordre public pour lutter contre la criminalité. Ses commentaires faisaient suite au meurtre brutal d'une jeune fille de 14 ans et à des informations selon lesquelles des inconnus avaient donné des coups de fouets à des femmes dans la rue. Le Gouvernement de transition avait abrogé la loi sur l'ordre public, qui touchait les femmes de manière disproportionnée, en novembre 2019. Le Procureur général a déclaré qu'il prendrait des mesures contre quiconque tenterait de l'appliquer.

## **E. Situation humanitaire**

37. La fragilité de la situation économique, le conflit intercommunautaire au Darfour et les réfugiés éthiopiens dans l'est du pays ont continué d'accroître les besoins humanitaires au cours de la période considérée. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est également restée un défi, affectant la vie et les moyens de subsistance des Soudanais et des réfugiés vulnérables. Le prix des denrées alimentaires est resté élevé dans un contexte d'inflation galopante, accentuant l'insécurité alimentaire. En février, malgré une bonne saison de récolte, le prix d'un panier alimentaire local a atteint 149 livres soudanaises, soit une hausse de 21 % par rapport à janvier, et de 206 % par rapport à la même période en 2020. La récente dévaluation du taux de change entraînera probablement une nouvelle hausse des prix alimentaires à court terme.

38. Au cours de la période considérée, des conflits intercommunautaires ont été signalés au Darfour occidental, au Darfour méridional et au Darfour septentrional, et près de 237 000 personnes ont fui leurs foyers dans ces trois États depuis le début de l'année 2021, selon l'Organisation internationale pour les migrations. Il s'agit d'une augmentation non négligeable par rapport à 2020, année au cours de laquelle environ 58 000 personnes ont été nouvellement déplacées au Darfour. Au Darfour occidental, les acteurs humanitaires ont aidé les personnes touchées par le conflit entre les communautés Massalit et arabes à la mi-janvier, qui avait entraîné le déplacement de 109 000 personnes à Geneina et dans ses environs.

39. La reprise des combats à Geneina au début du mois d'avril a entraîné le déplacement de quelque 65 000 personnes. Des partenaires humanitaires ont temporairement suspendu leurs opérations du fait de l'insécurité avant de les reprendre le 15 avril. Au 29 avril, quelque 104 000 personnes avaient reçu une assistance alimentaire d'urgence, 65 000 avaient accédé à des services de soins de

santé et 2 000 avaient reçu des articles non alimentaires dans la ville de Geneina, tandis que 9 500 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays avaient reçu des articles non alimentaires hors de Geneina. L'encombrement des points de rassemblement des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que la nécessité de trouver des solutions pour la réinstallation ou le retour volontaire des personnes déplacées restent des préoccupations prioritaires.

40. Le Darfour méridional est le théâtre d'un conflit intercommunautaire qui ne cesse de s'intensifier depuis le début de l'année. Les déplacements les plus récents dus au conflit ont eu lieu le 30 mars, date à laquelle la Commission d'aide humanitaire du Gouvernement a signalé qu'environ 2 800 personnes avaient fui les localités de Greida, Charg el-Jabal et Toullous. En janvier et février, le conflit intercommunautaire avait déjà provoqué des déplacements dans le Jebel Marra-Est. Des denrées alimentaires ont été distribuées à 13 000 personnes déplacées et à 13 000 résidents, 1 360 personnes ont reçu des articles non alimentaires, et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de nutrition ont également été fournis.

41. L'afflux de réfugiés de la région du Tigré en Éthiopie vers l'est du Soudan s'est poursuivi, quoiqu'à un rythme plus lent. De février à avril, 2 599 réfugiés éthiopiens ont fui le Tigré vers le Soudan. Depuis janvier, 20 609 réfugiés éthiopiens ont été relogés dans le camp de Touneidba, le camp d'Oum Rakouba ayant atteint sa pleine capacité et accueillant actuellement 20 573 personnes. En outre, depuis le 15 février, 6 699 personnes sont arrivées de la région de Benishangul-Gumuz (État du Nil Bleu) en Éthiopie en raison de violences intercommunautaires et ont cherché refuge dans six localités de l'État (Yabacher, Menza, Manchaleng, Dem Saad, Magano et Shamfoz), ce qui porte le nombre total d'Éthiopiens arrivés dans l'État du Nil Bleu à 7 209 depuis novembre 2020. Depuis la mi-mars, l'afflux s'est presque arrêté. Environ 1 000 personnes ont reçu une aide alimentaire et pu accéder aux services de santé et à l'eau. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un plan d'intervention interinstitutions pour 2021, demandant 574 millions de dollars pour aider plus d'un million de réfugiés au Soudan.

42. On constate une augmentation du nombre de cas de COVID-19 depuis début mars. Au 28 mars, 33 648 cas avaient été confirmés, et on avait enregistré 2 365 décès. L'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aident le Ministère de la santé en mettant en œuvre un plan de trois mois pour faire face à la pandémie. Le 3 mars, le Soudan a reçu plus de 800 000 doses du vaccin AstraZeneca par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Une semaine plus tard, le 10 mars, le Ministère de la santé a lancé un programme de vaccination devant couvrir 20 % de la population du pays d'ici à septembre 2021.

## F. Sécurité climatique

43. Le Soudan reste très vulnérable aux changements climatiques et, selon de nombreux indices mondiaux, il se classe parmi les pays les plus touchés. Les températures devraient dépasser la moyenne mondiale et les inondations et les sécheresses devraient se faire de plus en plus fréquentes et graves dans les années à venir. En 2020, les pires inondations depuis trente ans ont endommagé ou détruit les maisons de près de 830 000 personnes et fait plus de 120 morts. Les changements climatiques pourraient également avoir de graves répercussions sur le secteur agricole, avec des conséquences potentiellement dévastatrices sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire du pays.

44. La paix et la sécurité au Soudan risquent également de subir les effets du changement climatique, car la pénurie d'eau et la perte des moyens de subsistance peuvent intensifier la concurrence pour les ressources naturelles et entraîner une

augmentation des déplacements et des migrations, deux phénomènes liés à l'insécurité dans le pays. La MINUATS étudie les moyens d'analyser les risques de sécurité liés au climat et d'y remédier, et de renforcer la résilience des communautés et des États soudanais pour qu'ils puissent faire face aux facteurs de stress climatique, s'y adapter et s'en remettre. En donnant aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et le règlement des conflits locaux, on peut renforcer les capacités de réaction essentielles pour faire face à l'évolution des modes de subsistance en raison du changement climatique.

### **III. Faits nouveaux concernant l'établissement et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan**

45. La MINUATS a atteint sa capacité opérationnelle initiale. Le Représentant spécial ainsi que les chefs de section de toutes les unités fonctionnelles, sont sur le terrain. De plus, la Représentante spéciale adjoint, qui fait office de Coordinatrice résidente et de Coordinatrice de l'action humanitaire, Khardiata Lo N'Diaye, a pris ses fonctions à la mi-mars, durant la période considérée. Onze policiers hors unités constituées ont été déployés et deux experts de la Force de police permanente sont arrivés, représentant la mission préparatoire du Groupe consultatif sur les questions de police. Le recrutement et les formalités d'entrée en fonction du personnel prioritaire recruté sur les plans national et international pour 2021 se sont poursuivis. Au 1<sup>er</sup> mai, 12 membres du personnel recrutés sur le plan national et 62 membres du personnel recrutés sur le plan international avaient pris leurs fonctions ou étaient en route pour le Soudan. La MINUATS continue de faire tout son possible pour assurer à la fois la diversité géographique et la représentation équilibrée des genres au cours de sa première année de fonctionnement.

46. Les ressources utiles fournies par la MINUAD, telles que les matériaux de construction, les équipements de communication et les véhicules, sont actuellement transférées à la MINUATS. Le siège de la MINUATS à Khartoum est pleinement opérationnel et absorbera l'ancien Bureau de liaison de Khartoum relevant de la MINUAD pour mieux accueillir les effectifs croissants. Les préparatifs du déploiement du personnel de la MINUATS dans les bureaux régionaux et satellites d'El-Fasher, Kassala, Kadougli, Zalingei et Nyala sont terminés. Des efforts sont en cours pour que le personnel de la MINUATS partage les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies à Kauda, El-Damazin et Port Soudan.

47. Lors de sa première mission en dehors de Khartoum, les 17 et 18 mars, mon Représentant spécial s'est rendu à Kassala et dans l'État de la Mer Rouge, dans l'est du Soudan. Il y a rencontré les gouverneurs et d'autres responsables locaux, des chefs tribaux, des responsables d'universités et de la société civile, de jeunes entrepreneurs, des groupes de femmes et d'autres parties prenantes, qui ont fait part de leurs frustrations concernant la profonde marginalisation de l'est du pays depuis des décennies et souligné les besoins et les défis importants en matière d'aide humanitaire et de développement. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait renforcer les capacités en matière de participation citoyenne et celles des partis politiques et veiller à ce que les accords de paix inclusifs apportent des avantages concrets, et souligné les efforts menés par les dirigeants locaux pour promouvoir le dialogue et la réconciliation et prévenir les conflits tribaux.

48. Mon Représentant spécial s'est également rendu au Darfour du 28 au 30 mars, à la tête d'une mission intégrée comprenant des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de s'informer des besoins et des défis relatifs à la protection des civils, au déploiement des forces de protection gouvernementales et à la mise en

œuvre du plan national de protection des civils, et d'examiner la manière dont les Nations Unies pourraient apporter leur soutien. Il a rencontré des représentants des autorités des États, des comités de sécurité des États, des comités de protection des civils au niveau des États, des chefs tribaux, des groupes de femmes, des représentants des jeunes, des organisations de la société civile et des personnes déplacées dans quatre des cinq États du Darfour, qui ont insisté sur le besoin de sécurité, de perspectives économiques, d'établissement des responsabilités et de justice pour les atrocités passées et d'égalité des droits et sur l'importance de la participation politique et économique des femmes.

49. Les 25 et 26 mars, la composante Lutte antimines de la MINUATS s'est rendue à Ullu, dans l'État du Nil Bleu, avec le Centre national soudanais de lutte antimines, afin d'évaluer la contamination par les engins explosifs et d'établir une structure de coordination conjointe. Les équipes ont rencontré des représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar (MPLS-N-faction Malek Agar) sur le terrain et examiné la possibilité d'un soutien de la MINUATS en vue de mener des activités de coordination conjointes et de promouvoir des initiatives de renforcement de la confiance. En outre, l'équipe a déterminé les tâches urgentes en vue du déminage des deux principales routes menant à Ullu et évalué les types de ressources nécessaires en vue du déploiement prochain des équipes de lutte antimines.

50. La MINUATS a continué de développer ses plans de soutien aux forces de police soudanaises. Les 24 et 25 mars, le Groupe consultatif sur les questions de police de la Mission a organisé un atelier avec les forces de police afin de réfléchir à la manière selon laquelle son concept général d'opérations pourrait les soutenir au mieux. Lors de l'atelier, auquel ont participé plus de 20 officiers supérieurs de la police, on a abordé les questions relatives aux responsabilités des forces de police dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de protection des civils. Le Ministre de l'intérieur a demandé le déploiement de policiers des Nations Unies supplémentaires pour aider au renforcement des capacités en matière de protection des civils.

51. Conformément au mandat d'assistance électorale de la MINUATS, et suite à une demande de soutien formulée par les autorités nationales, une mission d'évaluation des besoins électoraux s'est rendue au Soudan du 5 au 23 avril. Elle était composée de représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement. Des réunions ont été organisées avec un large éventail d'interlocuteurs, dont des représentants des autorités nationales, des partis politiques, des médias, de la société civile, des groupes de femmes, et des membres de la communauté des donateurs ainsi que de divers organismes des Nations Unies. La mission a cherché à examiner le climat électoral général au Soudan, ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui peut régir un processus électoral et les différents besoins des principales parties prenantes. La mission présentera des recommandations aux partenaires soudanais sur les paramètres et les modalités selon lesquels les Nations Unies pourraient fournir un soutien technique à l'appui d'un processus conçu et dirigé par le pays, et définira les étapes préparatoires nécessaires pour permettre aux entités des Nations Unies de mieux se préparer à cette tâche, le cas échéant.

#### **IV. Coopération pour le développement**

52. On a continué de mener d'importantes activités de planification pour ouvrir la voie au développement économique durable du Soudan. En plus du plan de travail du Gouvernement de transition, le Ministère des finances est en train de mettre au point un programme triennal pour la stabilité et le développement économique, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement de transition est en

train de finaliser le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dont l'élaboration a commencé en 2017 mais a ensuite été retardée en raison de la situation politique dans le pays. Les Nations Unies s'efforcent d'aligner leur programmes sur la vision du Gouvernement de transition exposée dans ces documents de planification, et d'étendre ses activités à l'appui de la transition.

53. À cette fin, la Mission a continué de travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre au point un cadre programmatique qui permettra de faire en sorte que l'action menée par les Nations Unies à l'appui du mandat de la MINUATS suive une démarche intégrée. Ce cadre vise à harmoniser les programmes existants et futurs, afin que les activités ciblées à l'échelle du Soudan soient développées conjointement, tant au niveau national que sous-national. Le programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation du Soudan s'articule autour de quatre piliers stratégiques, correspondant au mandat de la MINUATS : transition politique, mise en œuvre des processus de paix, consolidation de la paix, état de droit et protection des civils, et coordination de l'aide au développement. Le 12 avril, le projet de document a été examiné avec le Comité national du Gouvernement de transition chargé de la coordination avec les Nations Unies, qui se compose de représentants de tous les ministères concernés. Des débats plus approfondis se poursuivront dans les groupes de travail. Les Nations Unies entreprennent également des consultations sur la structure de gouvernance du volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation, qui fait partie de la plateforme de financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour le Soudan, afin d'assurer la cohérence à l'échelle du système entre la Mission et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies intégrée et d'établir des lignes de responsabilité supplémentaires pour les résultats au plus haut niveau de la direction de la Mission.

54. Pour mieux harmoniser la planification et la fourniture d'une aide au développement et à la consolidation de la paix, des travaux sont également en cours pour créer un forum national de développement du Soudan, qui constituera un mécanisme national de coordination de l'aide au développement sous la direction du Gouvernement de transition, dans le respect des principes mondiaux propres à assurer une coopération au développement qui soit efficace. Le mécanisme envisagé comprendra trois niveaux et, au plus haut niveau, sera présidé par le Premier Ministre avec des partenaires de la communauté internationale. Le niveau stratégique, dont les réunions seront présidées par le Ministre des finances et de la planification économique, servira de cadre de dialogue sur l'efficacité de la coopération pour le développement en termes d'appui à la mise en œuvre du plan national de développement. Plusieurs groupes de travail thématiques ou sectoriels seront créés pour prendre en compte les priorités nationales et serviront de plateforme pour examiner la planification sectorielle et intersectorielle et la hiérarchisation des priorités dans le contexte des plans stratégiques et des programmes de développement. Ces groupes de travail seront également chargés de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles.

## V. Indicateurs

55. Le Conseil de sécurité m'avait prié dans sa résolution [2524 \(2020\)](#) de lui faire rapport sur l'application du mandat de la MINUATS et d'élaborer des critères et indicateurs précis et mesurables permettant de suivre les progrès de la MINUATS par rapport à ses objectifs stratégiques et d'établir la planification en amont d'une reconfiguration future de la présence de l'ONU au Soudan, en fonction de l'évolution de la situation.

56. À l'issue de consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition, en tout 20 critères et 107 indicateurs (annexe 1) ont été recensés pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux neuf objectifs stratégiques dans le cadre des quatre piliers du mandat de la MINUATS.

57. La MINUATS s'emploiera, avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition, à établir au deuxième semestre de 2021 des données de base et des cibles à atteindre, par rapport aux critères énoncés, pour commencer à mesurer les progrès. Elle pourrait moduler certains indicateurs, au fur et à mesure qu'elle élaborera, avec l'équipe de pays et en consultation avec les partenaires nationaux, un cadre stratégique pleinement intégré. Elle cherchera également, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de transition, à établir un mécanisme efficace de surveillance et de collecte de données afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux critères énoncés, en s'inspirant des dispositifs existants en la matière.

58. Les critères constituent le fondement du recensement de priorités essentielles à l'échelle du système, auxquelles se consacrera l'ONU collectivement durant la transition, conformément aux mandats et domaines de compétence respectifs. La MINUATS se concentrera sur ses fonctions politiques et consultatives, tout en mettant à profit les compétences plus pointues sur le plan opérationnel de l'équipe de pays des Nations Unies dans ses domaines respectifs. Une telle démarche intégrée et calibrée, qui utilisera les avantages comparatifs et les points forts des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, permettra de coordonner davantage l'action pour veiller à atteindre les objectifs, conformément aux priorités des homologues nationaux.

## VI. Observations

59. La transition au Soudan continue de se heurter à des difficultés considérables, alors même que le Gouvernement de transition s'attache à faire avancer des réformes clefs. Il sera fondamental de mettre en place les institutions de transition restantes pour faire progresser la transition politique inclusive et régler des problèmes de longue date. J'exhorte les autorités de transition à accélérer la formation du Conseil législatif de transition, en veillant à une participation de 40 % de femmes, ainsi que des comités et commissions compétents émanant du Document constitutionnel et de l'Accord de paix de Djouba.

60. La création du Haut Comité national et de quatre des cinq sous-comités chargés de suivre l'application de l'Accord de paix de Djouba sont des mesures bienvenues. Les progrès restent cependant trop lents. Il est urgent de mener une action concertée et coordonnée pour accélérer l'application de l'Accord par le Gouvernement de transition et les signataires, avec l'aide de la communauté internationale et des garants de l'Accord. Le Gouvernement de transition doit donner la priorité à l'exécution des dispositions de sécurité prévues par l'Accord de paix de Djouba, notamment à la mise en place des mécanismes de cessez-le-feu.

61. La résurgence de la violence au Darfour et ailleurs est profondément préoccupante. Les récents événements de Geneina rappellent de manière tragique le prix que les civils continuent de payer en l'absence de paix et de stabilité. Le Gouvernement de transition doit en faire davantage pour protéger efficacement ses civils, malgré les immenses problèmes auxquels il fait face, durant cette période. Il doit accorder une attention particulière aux besoins et aux perspectives des femmes et des filles, qui sont souvent les plus exposées pendant les conflits.



62. Il convient à cet égard d'accélérer l'application du Plan national élaboré par le Soudan aux fins de la protection des civils, afin de créer un climat qui tienne compte des questions de genre et de protéger tous les Soudanais. Les autorités de transition et les signataires de l'Accord de paix de Djouba doivent veiller au déploiement sans délai des forces de protection conjointes. L'annonce récente par les autorités de transition de huit mesures visant à renforcer la protection des civils constitue un progrès. Il sera indispensable d'appliquer ces mesures dans les meilleurs délais.

63. Il convient de saluer la Déclaration de principes signée entre le Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée, Abdel Fattah Al-Burhan, et le Commandant du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, Abdelaziz Al-Hilu (SPLM-N Al-Hilu), ainsi que leur détermination à engager des négociations. Ces mesures importantes peuvent concourir à une paix globale et durable au Soudan. La MINUATS se tient prête à accompagner toutes les mesures prises à cet égard.

64. La paix au Soudan ne sera pas complète tant que tous les conflits n'auront pas cessé. Les mouvements armés qui n'ont toujours pas rallié le processus de paix doivent faire preuve de clairvoyance et s'engager en faveur de négociations qui mèneront à une paix durable et pleinement inclusive. Au vu des nouvelles perspectives de paix suscitées par l'Accord de paix de Djouba, il est essentiel de s'attaquer aux conséquences de ces conflits. Il s'agit notamment de trouver des solutions durables au sort de plus de 2,5 millions de personnes déplacées, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale. Dans le cadre de la recherche d'une solution durable aux conflits du Soudan, le Gouvernement de transition doit renforcer les mécanismes de réconciliation et de justice transitionnelle.

65. Alors que les efforts se poursuivent pour consolider la paix au Soudan, il faut prioritairement y intégrer les femmes et veiller à ce qu'elles participent véritablement à la vie politique. Le Gouvernement de transition doit continuer à tenir compte des demandes des Soudanaises et respecter ses engagements en matière de représentation, conformément au Document constitutionnel. Je suis également préoccupé par le degré de violence contre les femmes dans les sphères privée et publique. Cela nous rappelle que d'importantes mesures doivent être prises pour créer un environnement protecteur qui respecte la plénitude et l'égalité des droits des femmes. La mise en place d'un cadre de coopération avec l'ONU pour prévenir et réprimer les violences sexuelles liées aux conflits est capitale, tout comme la création de la Commission pour les femmes et l'égalité des genres, dans le cadre d'une réforme juridique plus large.

66. L'apurement des arriérés du Soudan détenus par la Banque mondiale constitue une avancée importante vers le déblocage d'un soutien financier indispensable, rapprochant le Soudan du point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Compte tenu de circonstances particulièrement difficiles, il convient de féliciter le Gouvernement de transition de son engagement soutenu en faveur de la mise en œuvre de réformes économiques et institutionnelles ardues. Je me félicite également de ce que la communauté internationale et les institutions financières internationales apportent une aide au Soudan pour qu'il puisse apurer ses arriérés et assurer une protection sociale. Le Gouvernement de transition doit s'efforcer de persévérer dans son action de réforme alors qu'il se dirige vers le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, tout en donnant la priorité à la fourniture d'un appui à la population pour répondre à des besoins socioéconomiques qui vont croissant. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer d'apporter son soutien pendant ce point d'inflexion critique de l'histoire du Soudan.

67. Il convient de saluer les mesures prises par les autorités soudanaises face à la pandémie de COVID-19, auxquelles l'ONU continue de prêter son concours. La communauté internationale devra continuer d'aider le Soudan à dispenser une



assistance constante salvatrice, notamment atténuer les effets économiques et remédier aux conséquences humanitaires de la pandémie, de manière à recentrer son attention sur les souffrances des personnes les plus à risque.

68. Les tensions entre le Soudan et l'Éthiopie au sujet de la région de Fachqa sont très préoccupantes. J'exhorte les dirigeants des deux pays à prendre des mesures concrètes pour désamorcer la situation et trouver un moyen de régler le problème de façon pacifique, dans l'intérêt des deux nations. Je continuerai d'envisager des possibilités d'encourager un règlement pacifique, en collaboration avec des partenaires clefs, y compris au niveau régional.

69. Je remercie également mon Représentant spécial, Volker Perthes, le responsable de la MINUAD par intérim, M'Baye Babacar Cissé, et l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies présents au Soudan pour leur dévouement et leurs efforts inlassables, travaillant dans des conditions très ardues, à l'appui du Soudan et de son peuple.

## Annexe I

### Critères et indicateurs

<i>Critères</i>		<i>Indicateurs</i>
<b>Priorité stratégique 1 : Appuyer la stabilité politique</b>	<p>Les institutions soudanaises de transition sont inclusives et participent à l'action nationale en faveur d'une gouvernance démocratique, d'une paix durable et de l'accomplissement des objectifs de la transition politique tels que définis dans le Document constitutionnel, notamment le processus constitutionnel, le recensement de la population, les élections et l'Accord de paix de Djouba</p> <p>Participation effective des femmes aux prises de décision qu'elles éclairent pour ce qui est d'atteindre les objectifs énoncés dans le Document constitutionnel</p> <p>Participation des parties prenantes nationales, dont les jeunes et la société civile, à la réalisation des objectifs énoncés dans le Document constitutionnel, qui mènent à la bonne gouvernance et à des institutions de transition réactives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions, de dialogues et de sessions tenus avec les acteurs politiques et de la société civile pour appuyer le processus constitutionnel</li> <li>• Rédaction de la Constitution au moyen d'un processus inclusif</li> <li>• Accord sur le calendrier électoral</li> <li>• Recensement de la population mené dans le respect des meilleures pratiques internationales</li> <li>• Nombre de femmes présentes dans les organes décisionnels et institutions de transition clefs et au cours du processus</li> <li>• Nombre de réunions tenues avec la participation de jeunes</li> <li>• Nombre de réunions tenues avec la participation de la société civile</li> </ul>
<b>Priorité stratégique 2 : Promouvoir l'élaboration de la Constitution, le processus électoral et les activités de recensement</b>	<p>Rédaction et adoption d'une Constitution qui soit conforme aux normes internationalement reconnues, favorise la bonne gouvernance, les droits fondamentaux de tous les Soudanais, l'égalité des genres et l'état de droit, à l'issue d'un processus inclusif, avec la participation effective des femmes, conformément au Document constitutionnel et aux obligations du Soudan découlant des traités internationaux relatifs aux droits humains</p> <p>Recensement de la population qui tient compte de tous les habitants du pays, notamment ceux des zones de déplacement, et fournit des informations de qualité, ventilées par âge et par sexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes dans l'organe chargé de la rédaction de la Constitution</li> <li>• Réunion de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution avec des représentants de toutes les régions du Soudan</li> <li>• Intégration dans la Constitution de dispositions sur les droits humains, notamment les droits des femmes</li> <li>• Intégration dans la Constitution de dispositions explicites sur la séparation des pouvoirs et notamment l'indépendance judiciaire, conformément aux normes internationales</li> <li>• Nombre de meilleures pratiques internationales mises en place durant le recensement</li> <li>• Nombre de lois promulguées pour permettre un recensement</li> <li>• Nombre de campagnes d'information publique menées sur le recensement</li> <li>• Bon déroulement du recensement</li> </ul>

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
Tenue d'élections libres, équitables et crédibles, de manière pacifique, à la fin de la période de transition, avec une participation véritable des femmes en tant que candidates et électrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'un calendrier électoral</li> <li>• Formation d'un organisme de gestion des élections dans le respect des meilleures pratiques internationales</li> <li>• Nombre de campagnes de sensibilisation aux élections</li> <li>• Pourcentage de candidates</li> <li>• Pourcentage de femmes inscrites sur les listes électorales</li> <li>• Nombre de bureaux de vote à l'intention des personnes déplacées</li> <li>• Nombre de mesures promulguées à l'intention des électeurs nomades</li> <li>• Répartition géographique équitable des bureaux de vote</li> <li>• Nombre d'ateliers et de formations organisés sur l'assistance technique</li> <li>• Nombre de formations et de séances de renforcement des capacités tenues à l'intention de la Force de police soudanaise sur la sécurité électorale</li> <li>• Nombre de clauses introduites sur l'atténuation de la violence fondée sur le genre, dans le cadre de la sécurité électorale de la Force de police soudanaise</li> </ul>
<p><b>Priorité stratégique 3 : Accompagner les réformes institutionnelles et la promotion et la protection des droits humains</b></p>	<p>Mise en place d'institutions de justice, de gouvernance et des droits humains, selon le mandat énoncé dans le Document constitutionnel, qui exécutent leur mandat conformément aux normes internationalement reconnues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de consultations avec la société civile sur les réformes de la justice</li> <li>• Nombre de sites Web sur les institutions garantes de l'état de droit</li> <li>• Nombre de décisions raisonnées sur les ressources humaines, prises par les institutions garantes de l'état de droit, qui ont été publiées</li> <li>• Nombre d'affaires emblématiques concernant des violations graves des droits humains, des sévices ou des délits de corruption, jugées dans le respect des normes internationales</li> <li>• Nombre de cadres de politique générale ou de réforme qui ont été créés ou modifiés pour favoriser l'autonomisation des femmes</li> <li>• Pourcentage de femmes représentées dans les ministères et les institutions, comme énoncé dans la future Constitution</li> <li>• Nombre d'états des lieux des capacités, menés avec la Commission nationale des droits humains</li> <li>• Nombre de sessions de renforcement des capacités techniques</li> </ul>

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
<p><b>Priorité stratégique 4 : Appuyer la conclusion d'un processus de paix inclusif</b></p>	<p>Tenue, avec l'appui de l'ONU, de négociations et d'un processus de paix inclusifs entre le Gouvernement soudanais et les non-signataires, afin de parvenir à une paix globale et durable dans tout le Soudan</p> <p>Accomplissement de progrès entre le Gouvernement de transition et les non-signataires, qui puissent rapprocher ces derniers des accords de paix</p>
<p><b>Priorité stratégique 5 : Favoriser l'application de l'Accord de paix</b></p>	<p>Application des accords de paix avec l'engagement constant des parties et des diverses parties prenantes et l'appui modulable de l'ONU, de manière équitable, pour remédier effectivement aux disparités régionales</p> <p>Mécanisme inclusif et efficace d'évaluation et de surveillance de l'application de l'Accord de paix qui</p>

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
soit opérationnel et en état de fonctionner	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et bon fonctionnement du mécanisme de surveillance et d'évaluation de l'Accord de paix de Djouba</li> <li>• Élaboration et application d'une stratégie nationale intégrée de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et création de mécanismes de coordination</li> <li>• Renforcement des capacités de DDR dans toutes les institutions nationales et régionales</li> <li>• Nombre de groupes armés démobilisés</li> <li>• Élaboration et mise en place d'un cadre national et de capacités institutionnelles concernant la gestion des armes et des munitions pendant la période de transition</li> <li>• Nombre de mécanismes juridiques et légitimes de gouvernance de la sécurité, qui ont été parachevés</li> <li>• Nombre de femmes représentées dans les dispositifs de gouvernance de la sécurité, notamment à de hauts niveaux de décision</li> <li>• Nombre de mécanismes de cessez-le-feu tenant compte du genre et des besoins des jeunes qui ont été créés et sont opérationnels, visant à surveiller les violations et à en rendre compte</li> <li>• Nombre d'initiatives de la société civile visant à surveiller l'application de l'Accord de paix</li> </ul>
<p><b>Priorité stratégique 6 : Appuyer le renforcement de l'environnement protecteur, en particulier dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit</b></p>	<p>Renforcement de la capacité nationale (en particulier de la Force de police soudanaise) de prévenir les conflits et de garantir la protection physique des civils, notamment les populations déplacées, au moyen de l'appui de la MINUATS à l'application du Plan national élaboré par le Soudan aux fins de la protection des civils</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et bon fonctionnement d'une commission chargée des personnes déplacées</li> <li>• Nombre de rapatriés supervisés par la Commission chargée des réfugiés et des personnes déplacées</li> <li>• Nombre de rapatriés intégrés</li> <li>• Nombre de sessions de renforcement des capacités et de formations à la protection des civils fondées sur les dispositions juridiques nationales, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés, le droit pénal et les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays</li> <li>• Nombre de participants acceptant les recommandations issues des formations et des sessions de renforcement des capacités</li> <li>• Nombre de mécanismes d'alerte rapide qui sont créés et opérationnels</li> </ul>

## Critères

## Indicateurs

Renforcement des capacités de protection au niveau communautaire, notamment des acteurs de la société civile et des réseaux de protection locaux, visant à promouvoir et à protéger les droits humains, en particulier les droits des civils ayant besoin de protection, dont les enfants

- Nombre de données fournies sur l'alerte rapide
- Nombre de patrouilles de protection des civils au moyen de la présence et de la visibilité
- Pourcentage de femmes participant aux forces de sécurité et aux mécanismes communautaires de protection des civils
- Création et bon fonctionnement d'un cadre juridique visant à prévenir et à réprimer les violations sexuelles liées aux conflits et à demander des comptes à leurs auteurs
- Pourcentage d'acteurs des droits humains qui constatent les progrès accomplis par les autorités dans la lutte contre la violence liée aux conflits
- Nombre de projets communautaires de réduction de la violence élaborés dans toutes les régions, visant à prévenir le recrutement, à renforcer la résilience des populations et à accroître la capacité d'absorber d'anciens combattants
- Nombre d'anciens combattants absorbés
- Augmentation du nombre de cas de violations graves et de violations sexuelles et fondées sur le genre qui sont signalés et font l'objet d'une enquête et d'un procès, dans le respect de l'état de droit, à l'issue d'une formation
- Nombre de policières et d'enquêtrices qui reçoivent une formation concernant les enquêtes sur les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de sévices à enfants
- Nombre de mécanismes et de réseaux d'alerte rapide concernant la protection des civils, qui ont été créés dans les Deux Zones et au Darfour
- Nombre d'initiatives de protection et d'alerte rapide lancées par des femmes, telles que les réseaux de protection des femmes, qui ont été renforcées et élargies
- Mise en place de directives et d'un protocole inclusifs concernant la police de proximité, tenant compte des questions de genre et visant à renforcer l'alerte rapide
- Nombre d'outils normalisés qui ont été élaborés pour consigner les alertes rapides en cas d'attaques contre des civils et des biens

	<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
	<p>Mise en place et promotion efficace de mesures globales visant à amener les auteurs à répondre de leurs actes, ainsi que de procédures et de mécanismes de justice transitionnelle axés sur les personnes rescapées, tenant compte de la dimension de genre et permettant de remédier aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité, conformément au Document constitutionnel et à l'Accord de paix de Djouba</p>	<p>de caractère civil et de violations des droits humains au Darfour et dans les Deux Zones</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des principales commissions et institutions envisagées dans le Document constitutionnel</li> <li>• Nombre de mécanismes de responsabilité spéciaux établis et opérationnels, concernant les crimes commis au Darfour, conformément au Document constitutionnel et aux normes internationales</li> <li>• Création et bon fonctionnement d'une Commission Vérité et réconciliation au Darfour</li> <li>• Nombre de groupes de victimes créés qui reçoivent un appui</li> <li>• Nombre de mécanismes créés de protection des témoins</li> </ul>
<p><b>Priorité stratégique 7 : Encourager la coexistence pacifique et la réconciliation entre les communautés</b></p>	<p>Application de l'Accord de paix de Djouba au niveau communautaire de manière coordonnée et inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques, de stratégies et de plans nationaux et locaux de consolidation de la paix et de solutions durables, qui ont été élaborés</li> <li>• Nombre d'initiatives de réduction de la violence au sein de la communauté, mettant l'accent sur les violences intercommunautaires, qui ont été élaborées</li> <li>• Pourcentage de femmes qui ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives de consolidation de la paix</li> <li>• Nombre de conflits qui ont été réglés par des mesures de réconciliation (actes symboliques, actes judiciaires, déclarations normatives, déclarations de politique stratégique) aux niveaux national et local</li> </ul>
	<p>Mise en place de mécanismes de suivi, de prévention, de gestion et de règlement des conflits intercommunautaires, notamment fonciers ou liés à l'accès aux ressources et à la prévention de la destruction des cultures, en s'appuyant sur les initiatives locales existantes dirigées par des femmes et en les renforçant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mécanismes de suivi, de prévention, de gestion et de règlement des conflits (comités de règlement des conflits au niveau des États)</li> <li>• Nombre de litiges intercommunautaires ou fonciers arbitrés par des tribunaux, des tribunaux ruraux et des comités étatiques de règlement des conflits</li> <li>• Nombre d'initiatives menées par des femmes</li> <li>• Nombre d'initiatives menées par des jeunes</li> <li>• Nombre d'initiatives visant à désamorcer la violence et à promouvoir la confiance</li> <li>• Nombre d'organisations de la société civile qui rendent compte de la situation</li> </ul>



<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
<p><b>Priorité stratégique 8 : Appuyer la mobilisation des ressources internationales et les réformes socioéconomiques nationales</b></p>	<p>Consensus et engagements politiques internationaux constants, notamment mobilisation suffisante de ressources économiques et financières, pour appuyer la transition politique, les réformes économiques et le relèvement du Soudan</p> <p>Attachement constant du Soudan à la mise en place d'un cadre économique national opérationnel et durable, au moyen de la collaboration avec les États donateurs et les institutions financières internationales et de l'appui de l'ONU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant en livres soudanaises et en dollars des États-Unis de l'aide fournie au Soudan par les institutions financières internationales durant la période 2021-2024</li> <li>• Nombre de partenaires apportant un appui financier pluriannuel au relèvement économique et au développement durable du Soudan durant la période 2021-2024</li> <li>• Fourniture d'un appui technique au Soudan pour compléter le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et comme condition préalable au point de décision de l'Initiative PPTE</li> <li>• Nombre de consultations visant à éclairer l'achèvement de la stratégie de réduction de la pauvreté</li> <li>• Augmentation des dépenses du budget national consacrées à la santé et à l'éducation durant la période 2021-2024</li> <li>• Introduction d'un mécanisme de budgétisation tenant compte des questions de genre dans le Gouvernement de transition</li> </ul>
<p><b>Priorité stratégique 9 : Favoriser la mise en place d'une structure nationale pour la planification du développement et l'utilisation efficace de l'aide</b></p>	<p>Mise en place d'un dispositif amélioré de coordination et d'efficacité de l'aide sous la direction du Gouvernement de transition du Soudan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'un cadre national d'indicateurs des objectifs de développement durable, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</li> <li>• Pourcentage de financement par le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du volet consacré à la consolidation de la paix et à la stabilisation, à l'appui des programmes prévus dans le cadre du mandat de la MINUATS</li> <li>• Poursuite de l'appui fourni par le Groupe des Amis du Soudan et les mécanismes de coordination basés à Khartoum à la mobilisation des ressources pour la période 2021-2024</li> <li>• Création et mise en place de mécanismes visant à demander aux responsables de rendre des comptes, concernant les populations touchées, notamment en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles</li> <li>• Pourcentage d'initiatives de sensibilisation des populations touchées sur le plan de la planification du développement</li> </ul>

---

---

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
Adoption par les parties prenantes internationales et nationales d'une approche factuelle des besoins sur le plan du développement et de la consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'alertes rapides établies au moyen du tableau de bord des risques en cas de crises et du conseil de gestion de l'information des données communes</li><li>• Nombre de consultations avec des dirigeants s'intéressant aux droits des femmes et avec des experts sur les politiques macroéconomiques</li><li>• Nombre de politiques macroéconomiques précises qui ont été promulguées</li></ul>

---

## Annexe II

### **Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour présenté en application de la résolution 2559 (2020)**

#### **I. Introduction**

1. La présente annexe est soumise en application de la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de tous les faits nouveaux pertinents concernant la réduction des effectifs et le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en annexe aux rapports réguliers sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). On trouvera dans la présente annexe une mise à jour du contexte et des progrès accomplis dans le cadre du retrait, durant la période du 1<sup>er</sup> février au 6 mai 2021.

#### **II. Le point sur le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

##### **A. Fermeture des sites et des installations**

2. La MINUAD respecte le calendrier de fermeture de ses 14 bases d'opérations en cinq phases et a accéléré le processus pour tenir compte des imprévus. Les fermetures de la phase I (Saraf Omra et Koutoum) et de la phase II (Khor Abeche, Menawachei, Nyala II, et Kalma) ont été achevées comme prévu. Elle a procédé à un changement mineur concernant Kalma et l'a remis une semaine plus tard que prévu. La phase III a également été achevée avec le transfert complet de Sortoni (8 avril), de Golo (11 avril) et de Nertiti (22 avril). Cela sera suivi des fermetures de la phase IV à Taouïla (4 mai), Kass (5 mai) et Zalingei (6 mai). Les fermetures des bases d'opérations de la phase V comprennent Kabkabiya (20 mai) et Changil Tobaya (25 mai), tandis que la plateforme logistique d'El-Fasher restera en place, pour la conduite des activités de liquidation.

3. La remise de la base d'opérations de Kalma a été reportée du 11 au 18 mars 2021 et celle de Sortoni du 28 mars au 8 avril 2021, à la demande du Gouvernement de transition, afin de permettre l'instauration de conditions plus propices aux transferts, notamment la mobilisation des populations locales. L'Opération a été informée que l'installation de Kalma, qui avait été créée pour répondre aux préoccupations en matière de protection des déplacés du camp de Kalma, est désormais gérée par eux comme centre médical, tandis que la base d'opérations de Nertiti sera convertie en école d'agriculture et de foresterie de l'université de Zalingei. Pour sa part, l'ancien quartier général opérationnel de la MINUAD à Zalingei a fait l'objet d'un transfert rapide à l'un de ses principaux bénéficiaires, à savoir l'université de Zalingei, qui a déjà occupé une partie des locaux. Les dates de transfert de certaines antennes ont été avancées pour tenir compte des retards qui pourraient être occasionnés par la saison des pluies et d'autres imprévus. Ainsi, Taouïla sera remis le 4 mai au lieu du 11 mai comme prévu, Zalingei le 6 mai au lieu du 27 mai, Kabkabiya le 20 mai au lieu du 16 juin et Changil Tobaya le 25 mai au lieu du 5 juin.

4. Après les pillages signalés sur l'ancienne base de Saraf Omra de la MINUAD le 17 février 2021, des pillages moins importants se sont produits à Koutoum et Menawachei. Les autorités de l'État sont rapidement intervenues et ont limité les

dégâts et rétabli la sécurité. Le 12 mars 2021 notamment, à la suite de l'intrusion de quelque 200 habitants locaux dans l'ancienne base de Menawachei, les forces gouvernementales conjointes ont tiré des coups de sommation pour empêcher de nouveaux pillages, faisant 2 morts et 17 blessés parmi les civils. La MINUAD suit les informations faisant état de de pillages analogues à Sortoni et croit comprendre qu'ils font l'objet d'une enquête de la part des autorités.

#### *Départ des membres du personnel*

5. Le départ et le rapatriement du personnel des contingents et du matériel appartenant aux contingents se déroulent comme prévu, conformément au plan de retrait et au calendrier de l'Opération. À la fin du mois d'avril, la plupart des membres du personnel restants accompagnaient le retrait sur les plans technique et logistique, tandis que le rapatriement du personnel en tenue devait s'accélérer d'ici le début du mois de mai, en fonction de la fermeture des bases d'opérations. Au 21 avril 2021, 688 membres des contingents (18 % de l'effectif) et 66 agents en tenue hors contingents (55 % du total) étaient partis. En ce qui concerne le retrait du personnel de police, 962 membres d'unités de police constituées avaient été rapatriés au 3 mai 2021 (59 % des unités présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2021), ainsi que 590 policiers hors unités constituées (95 % de ceux présents au 1<sup>er</sup> janvier 2021). Au total, 477 membres du personnel (181 agents recrutés sur le plan international et 296 agents recrutés sur le plan national) étaient partis au 30 avril 2021, tandis que 654 agents (dont 176 recrutés sur le plan international et 478 recrutés sur le plan national) le seront de mai à juin 2021, ce qui laisse 299 membres du personnel (129 agents recrutés sur le plan international, 155 agents recrutés sur le plan national et 15 Volontaires des Nations Unies) durant la phase de liquidation.

#### *Coordination avec le Gouvernement et les populations locales*

6. Les contacts et la coordination avec le Gouvernement au niveau fédéral et des États du Darfour, conformément à la résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, se sont améliorés. L'Opération a constaté une plus grande volonté de la part des autorités fédérales d'intervenir en son nom, tandis que l'Équipe spéciale conjointe du Gouvernement pour le retrait jouait un plus grand rôle. Le 4 mars 2021, un Accord-cadre a été signé entre le Gouvernement de transition et le Secrétariat sur le transfert des bases d'opérations et des biens à usage exclusivement civil.

7. L'Opération s'est heurtée à des difficultés à la suite d'un certain malentendu concernant la propriété des biens de la MINUAD, notamment le matériel appartenant aux contingents et aux Nations Unies, entre les populations locales et les représentants des États, qui s'attendaient à ce que ces biens soient donnés aux États et aux populations locales au moment du retrait de la Mission. Cela a suscité quelques tentatives d'empêcher le transfert des biens depuis les bases d'opérations. Dans des cas extrêmes, les entraves ont retardé le déplacement du matériel de la MINUAD pendant plusieurs jours, ce qui a souvent occasionné des frais importants. Des contacts soutenus entre la MINUAD et les autorités fédérales et des États ainsi qu'avec les populations concernées ont permis de régler ces situations.

#### *Utilisation finale des sites à des fins civiles*

8. Le parachèvement de l'Accord-cadre sur l'utilisation finale des bases d'opérations et des biens de la Mission à des fins civiles est une mesure importante, visant à tenir compte de l'intention énoncée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2525 \(2020\)](#) et [2559 \(2020\)](#). Dans la plupart des cas, le Gouvernement s'est engagé à ce que les installations et les biens soient utilisés par les services sociaux et communautaires, notamment la santé et l'éducation. Les décisions sur leur

utilisation ont été prises à l'issue de consultations entre le Gouvernement fédéral et ceux des États et de contacts avec les populations locales.

## **B. Activités consécutives au retrait et liquidation**

9. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Opération entrera dans sa phase de liquidation, qui devrait s'achever dans un délai de douze mois. Les activités de liquidation seront menées à partir de la plateforme logistique d'El-Fasher, mais l'Opération maintiendra une présence à Khartoum, dans le complexe de la MINUATS, afin d'assurer la liaison avec les responsables gouvernementaux sur les questions opérationnelles, et à Port-Soudan, concernant les opérations logistiques d'exportation. Les activités de liquidation comprendront le transfert du camp d'El-Fasher à des utilisateurs finaux civils désignés, la cession de biens d'une valeur résiduelle d'environ 116 millions de dollars, l'achèvement de la dépollution de l'environnement, l'élimination des matières dangereuses (dont les munitions périmées), le transfert des archives, l'élimination des dossiers en version papier et le traitement des dossiers juridiques et administratifs.

10. Sous réserve de l'approbation du budget, l'équipe de liquidation comprendra 215 membres du personnel civil (111 recrutés sur le plan international, 89 recrutés sur le plan national et 15 Volontaires des Nations Unies), une Unité de gardes des Nations Unies composée de deux unités de police constituées, l'effectif total comprenant 363 personnes en tenue et 84 membres du personnel de la sécurité civile (18 recrutés sur le plan international et 66 recrutés sur le plan national). Un composante constituée de 50 policiers et de 206 militaires mis à disposition par le Gouvernement soudanais devrait compléter le dispositif de sécurité.

## **C. Contexte de la sécurité**

### *Faits récents survenus*

11. À partir du 31 mars 2021, des accrochages entre des groupes communautaires locaux à Sereif (Darfour septentrional) ont fait 10 morts et 20 blessés. Les forces de sécurité gouvernementales se sont déployées dans la zone, et la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont cessé tout déplacement dans le secteur, jusqu'à ce que la situation soit totalement maîtrisée.

12. Comme susmentionné dans le rapport de la MINUATS, de nombreuses activités essentielles des Nations Unies ont été entravées à la suite de la résurgence des violences intercommunautaires à partir du 3 avril 2021 à Geneina (Darfour occidental). Le 7 avril 2021, la MINUAD, qui conserve la direction générale de la sécurité du personnel des Nations Unies au Darfour, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a activé son équipe de gestion des crises. L'Opération a appuyé la relocalisation temporaire du personnel non essentiel de l'équipe de pays des Nations Unies et du personnel des organisations non gouvernementales internationales de Geneina vers son installation de Zalingei et organisé des vols, du 9 au 12 avril 2021, pour évacuer 93 blessés de Geneina vers Khartoum afin qu'ils reçoivent un traitement médical, à la demande de la MINUATS et des autorités soudanaises. Bien que ces activités aient été menées sans désorganiser le retrait outre-mesure, les combats ont contraint la MINUAD à revoir ses plans de rapatriement concernant les membres d'un contingent, qui seront désormais transportés par voie aérienne depuis El-Fasher, au lieu de Geneina, comme cela avait été prévu.

13. Le 29 mars 2021, une cinquantaine d'étudiants de l'université d'El-Fasher ont organisé un défilé pacifique vers la plateforme logistique de la MINUAD dans la localité, pour demander que l'installation soit remise à l'université. Le 6 avril 2021, un millier d'étudiants de l'université d'El-Fasher et des personnes déplacées des camps voisins ont à nouveau manifesté devant la plateforme logistique d'El-Fasher et exprimé les mêmes revendications.

*Attaques contre le personnel et les installations de l'ONU*

14. Le 2 mars 2021, les Forces armées soudanaises ont tiré sur un véhicule qui ne s'était pas arrêté au poste de contrôle de Thabet (Darfour septentrional). Un bus de la MINUAD transportant des membres d'unités de police constituées a reçu une balle. Un des policiers a été légèrement blessé par des éclats de verre.

15. Des faits de criminalité ont continué de toucher le personnel et les biens des Nations Unies. Des vols à main armée, des intrusions dans des installations, des jets de pierre et des vols ont été signalés. Le 24 février 2021, du matériel appartenant aux Nations Unies a été volé dans deux conteneurs maritimes du camp géant de Zalingei. Le 22 mars, des pièces de rechange pour véhicules qui se trouvaient dans la plateforme logistique d'El-Fasher ont été volées. Le 27 mars, la résidence à Zalingei d'un membre du personnel de la MINUAD, recruté sur le plan national, a été cambriolée. Le 29 mars 2021, un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national a été menacé au cours d'un appel téléphonique et accusé d'être intervenu dans le conflit intercommunautaire à Geneina.

*Unité de gardes des Nations Unies*

16. Comme l'y autorise la résolution [2559 \(2020\)](#) et en coordination avec le Secrétariat, la Mission est en train de parachever la mise en place d'une unité de gardes composée de 363 membres d'unités de police constituées (360 membres de l'unité de gardes et 3 membres du commandement et du contrôle du quartier général). Les tâches de l'unité de gardes consisteront à protéger le personnel, les installations et les biens de la MINUAD, principalement à l'intérieur du périmètre de la plateforme logistique d'El-Fasher, et à fournir des escortes limitées. Les Forces de sécurité soudanaises surveilleront le périmètre extérieur, ayant la responsabilité principale de protéger le personnel, les locaux et les biens de la MINUAD. Deux unités de police constituées d'effectifs existants de la Mission ont été retenues comme unité de gardes et se sont déjà installées à El-Fasher après le transfert de leurs bases d'opérations respectives. Elles ont commencé à assumer les responsabilités de protection de la base logistique d'El-Fasher conjointement avec les militaires et l'équipe de sécurité civile des Nations Unies. Elles auront l'entière responsabilité de la sécurité à l'intérieur du périmètre de la base logistique à l'issue du retrait des autres membres des contingents et du personnel de police, d'ici au 30 juin 2021. La Mission et le Siège de l'ONU ont élaboré un état des besoins par unité concernant l'unité de gardes sur la base de mémorandums d'accord à signer avec les pays concernés qui fournissent des contingents.

#### **D. Transfert des tâches à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan**

17. Au cours de la période considérée, la MINUAD a mené à bien ou transféré à d'autres partenaires les activités résiduelles qu'elle avait entreprises en 2020 mais n'avait pas pu achever avant la fin de son mandat. Il s'agit d'activités essentielles liées aux programmes dans les domaines de l'état de droit, de la police de proximité, de la violence fondée sur le genre et de la stabilisation des populations, ainsi que de

fonctions de liaison avec les États, qui ont été établies conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies. À ce jour, 7 des 28 activités résiduelles du programme de base ont été achevées et les 21 autres devraient l'être d'ici au 31 mai 2021. Sur les 103 activités résiduelles initiales de fonctions de liaison avec les États, les entités de l'équipe de pays des Nations Unies en ont achevé 81 et les 22 restantes le seront au 31 mai 2021. La MINUAD a également transféré au Programme des Nations Unies pour le développement des activités inachevées entamées en 2020 en partenariat avec celui-ci et l'OMS à l'appui des mesures prises par le Gouvernement de transition face à la COVID-19. Une équipe intégrée comprenant des représentants de la MINUAD, de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies supervise l'achèvement, d'ici le 31 mai 2021, d'un important projet exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour prévenir et atténuer les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

18. La MINUAD continue de coordonner le transfert de connaissances à la MINUATS et à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les priorités et objectifs stratégiques communs au Darfour. En partenariat avec la MINUATS, l'Opération a organisé 13 déjeuners-séminaires en ligne sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les problèmes éventuels. La MINUAD a également facilité l'accès direct du personnel de la MINUATS aux ensembles de données de sa Cellule d'analyse conjointe.

### III. Aspects financiers

19. Dans sa résolution 74/261 C du 30 juin 2020 et sa décision 74/571 du 3 septembre 2020, ainsi que dans sa résolution 75/251 du 31 décembre 2020, l'Assemblée générale, a autorisé le Secrétaire général à engager pour la MINUAD des dépenses d'un montant maximum de 240,2 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020, et de 198,8 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

20. Au 20 avril 2021, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'élevait à 175,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 668 100 000 dollars.

21. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2020, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021, conformément à l'échéancier trimestriel.

### IV. Observations

22. Malgré les difficultés rencontrées, je suis heureux que la réduction des effectifs de la MINUAD se poursuive à un rythme soutenu, la fermeture des bases d'opérations étant même accélérée afin de tenir compte des imprévus et de garantir le respect du délai fixé pour l'achèvement du retrait des effectifs. Je félicite nos partenaires du Gouvernement de transition et des capitales des États du Darfour du rôle qu'ils jouent à cet égard.

23. Je me félicite également de la signature de l'Accord-cadre entre le Gouvernement de transition et le Secrétariat sur le transfert des bases d'opération et des biens aux civils, exclusivement à des fins civiles. Cette mesure contribuera, entre autres, à consolider l'empreinte positive de la MINUAD, dont les civils du Darfour



tirent des avantages directs. J'encourage les autorités soudanaises à continuer de faire preuve de vigilance afin de réduire autant que faire se peut la menace de pillage des anciennes bases d'opération de la MINUAD.

24. D'importants problèmes doivent cependant encore être réglés sur les plans de l'achèvement du retrait et durant la phase de liquidation qui se poursuivra après le 30 juin. À cet égard, l'appui et le partenariat constants des autorités soudanaises seront essentiels. Je compte en particulier sur la coopération rapide du Gouvernement de transition pour permettre le déploiement complet et efficace de l'unité de gardes de la plateforme logistique d'El-Fasher, en notant qu'il importe de veiller à ce que des mesures appropriées soient en place lorsque les dernières unités en tenue quitteront le Darfour.

25. Alors que les violences intercommunautaires survenues au Darfour occidental en avril demeurent fort préoccupantes, la MINUAD a pu apporter son soutien, notamment en facilitant la réinstallation temporaire du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et en procédant à l'évacuation sanitaire des civils blessés. Il est néanmoins évident qu'avec les rapatriements de personnel en tenue et la fermeture des bases d'opérations prévus à court terme, l'Opération ne sera très bientôt plus en mesure d'offrir une telle aide.

26. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à M'Baye Babacar Cissé, qui a pris la relève en tant que responsable de l'Opération par intérim, pour son rôle de premier plan. J'exprime également ma sincère gratitude au personnel civil et en tenue de la MINUAD, ceux qui sont déjà partis ou se trouvent encore au Darfour, aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux humanitaires, ainsi qu'à la MINUATS, pour leur soutien inestimable à la paix au Darfour.

---